



Abandon du domicile conjugal

Par **calou60**, le **22/06/2013** à **10:25**

bonjourrrnrnj'ai quitté le domicile conjugal le 1er décembre 2012 car je voulais retrouver ma liberté ; mon fils de 20 ans est venu habité avec moi en début d'année.rnrnfaut-il que je fasse une main courante à la gendarmerie et comment procéder pour pouvoir mettre en vente la maison que nous avons achetée ensemble car mon mari ne souhaite pas en bouger pour le moment.rnrnmerci de votre réponse
cordialement
calou

Par **amajuris**, le **22/06/2013** à **10:41**

bjr,rnune main courant ne sert à rien.rnpour mettre en vente la maison il faut l'accord des propriétaires donc votre mari doit être d'accord.rnbjr

Par **calou60**, le **22/06/2013** à **11:21**

et je n'ai aucune possibilité pour l'y contraindre ; il faut que je passe par un avocat ?

Par **Lag0**, le **22/06/2013** à **11:37**

Bonjour,rnEtes-vous toujours mariés ?

Par **Lag0**, le **22/06/2013 à 12:52**

Il est mieux de répondre sur le forum plutôt qu'en privé.
oui, je suis tjrs mariée et aucune procédure de divorce n'est en cours
Je rejoins donc amajuris, tant que vous êtes mariés, il faut l'accord de votre mari pour vendre un bien de la communauté.

Par **amajuris**, le **22/06/2013 à 12:59**

bjr,
non seulement un avocat mais il faudra en passer par la case tribunal et il n'est pas certain que le tribunal vous donne satisfaction.
la démarche logique serait le divorce puis liquidation du régime matrimonial.